

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 7(c) de l'ordre du jour

CX/PR15/47/8
Mars 2015

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Quarante-septième session
Pékin, République Populaire de Chine, 13 - 18 avril 2015

AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE À L'ÉTAPE 4 : AUTRES GROUPES DE VÉGÉTAUX SÉLECTIONNÉS – GROUPE 020 CÉRÉALES -

(Préparé par le groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique)

Les membres du Codex et autres observateurs désireux de soumettre des commentaires à l'étape 3 sur ce document (voir Annexe I, y compris l'option A/Annexe II et l'option B/Annexe III), y compris les éventuelles implications que cela représente pour leurs intérêts économiques, sont priés de le faire conformément à la *Procédure uniforme pour l'élaboration de normes Codex et textes apparentés* (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius) et ce avant le **31 mars 2015**. Les commentaires doivent être adressés :

À :

Mme Lifang DUAN
Institute for the Control of Agrochemicals
Ministry of Agriculture
Room 906, No. 18 building
Maizidian Street, Chaoyang District,
Beijing, 100125, P.R. China
Email: ccpr@agri.gov.cn

Avec copie au :

Secrétariat de la Commission du Codex
Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes
alimentaires,
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie
Email: codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

1. Le contexte de la discussion de la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (CAC/MISC 4-1993) est repris dans les rapports des 36^e à 46^e sessions du Comité sur les résidus de pesticides (CCPR), y compris les sessions pertinentes de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) qui se sont tenues entre 2004 et 2014. Les rapports des réunions du Comité du Codex sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.codexalimentarius.org>.

2. La 46^e session du Comité sur les résidus de pesticides (mai 2014) est convenue de rétablir¹ le groupe de travail électronique (GTE) sur la révision de la Classification dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique et chargé de préparer un nouvel avant-projet pour les groupes de végétaux sélectionnés. La liste des participants est reprise en Annexe IV.

3. Le GTE a identifié un groupe de produit Céréales (type Graminées) à examiner par la 47^e session du Comité, tel que décrit ci-dessous. Deux propositions ont été examinées par le GTE. La proposition A est fondée sur le travail du Comité consultatif international de regroupement des cultures et comporte trois sous-groupes, la proposition B propose six sous-groupes.

4. Le GTE a reçu plusieurs commentaires concernant les deux propositions. En résumé, la proposition A était appuyée par le Canada et les États-Unis d'Amérique. Cependant, le Canada proposait que le produit représentatif du sous-groupe 20B comporte le Blé et/ou l'Orge. Les États-Unis d'Amérique sont convenus que de nouvelles discussions étaient nécessaires pour déterminer si des données pour le blé et l'orge sont requises pour le sous-groupe. L'Union européenne, le Japon et les Pays-Bas ont appuyé la proposition B. La Nouvelle-Zélande a commenté la proposition A en suggérant qu'un sous-groupe indépendant soit établi pour le Maïs doux qui comporte les épis de Maïs et les grains étant donné qu'ils sont récoltés dans une phase précoce, à l'état immature. La Nouvelle-Zélande a également proposé que le riz poli comme le riz décortiqué

¹ REP14/PR, par. 147, 148, 150

(brun) soient inclus. A noter que le Riz décortiqué (CM 0649) et le Riz poli (CM 1205) sont inclus dans le Groupe 058 produits céréaliers usinés (phases précoce de meunerie). La Thaïlande a appuyé la proposition B en raison de la séparation du Maïs et du Maïs doux, mais envisagerait la proposition A avec la séparation du Maïs et du Maïs doux. La Thaïlande a par ailleurs proposé d'ajouter le Maïs nain.

5. Le Japon a aussi proposé que la Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) pour le Groupe 020 Céréales soit amendée si l'enveloppe peut facilement être séparée des grains. La proposition est reprise plus bas entre crochets. À noter que cette proposition pourrait être élargie pour inclure les pseudo-céréales (graines)

6. L'actuel groupe 020 Céréales est repris en Annexe I. La proposition A est en Annexe II² et la proposition B en Annexe III². Les nouveaux produits sont ombrés dans les Annexes II et III. Les produits supplémentaires (épis de Maïs, grains, Maïs nain) proposés par le GTE sont ombrés et indiqués entre crochets à l'Annexe III.

Propositions pour le Groupe 020 Céréales :

La première option (Proposition A, Annexe II), qui est basée sur le travail du Comité consultatif international de regroupement des cultures comporte les trois sous-groupes suivants :

- 20A Petits grains
- 20B Maïs, grain Sorgho et millet
- 20C Riz

Cette option combine les petits grains et les pseudo-céréales en un sous-groupe en raison de la difficulté rencontrée à séparer les petits grains en différents sous-groupes (blé et orge). Il est aussi difficile d'identifier un produit représentatif approprié pour les pseudo-céréales en raison des différences nationales et régionales et du manque de données de production. L'option A est la proposition faite par le Comité consultatif international de regroupement des cultures pour les groupes de cultures ALÉNA.

La seconde option (Proposition B, Annexe III) comporte les six sous-groupes suivants :

- 20A Blé
- 20B Orge
- 20C Riz
- 20D Maïs, millet, sorgho
- 20E Grains de pseudo-céréales
- 20F Maïs doux

Cette option sépare des cultures similaires, blé, orge et pseudo-céréales en sous-groupes différents et crée aussi un autre sous-groupe ne comportant qu'un seul produit (Maïs doux). À l'origine, le Maïs doux était repris dans le groupe des Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées, et est maintenant proposé pour inclusion dans le groupe des Céréales. La présente proposition crée un sous-groupe séparé pour le Maïs doux.

Nouveaux produits

Les nouveaux produits proposés pour inclusion dans le groupe des Céréales sont repris ci-dessous.

- Amarante, Grain [pseudo-céréale]
- Amarante, Étalée [pseudo-céréale]
- Sarrasin de Tartarie [pseudo-céréale]
- Alpiste annuel [céréale]
- Chia [pseudo-céréale]
- Cram-cram [céréale]
- Fonio noir [céréale]
- Huauzontle [céréale]
- Amarante queue de renard [pseudo-céréale]

²Le travail sur le Tableau 3 se rapporte au travail en cours sur les exemples de sélection des produits représentatifs à inclure dans les *Principes et orientations pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits*. À cet effet, voir le travail en cours sur la sélection des produits représentatifs Tableau 2 – groupe de produits végétaux et Tableau 3 – graminées, repris dans CX/PR 15/47/9 (point 7(d) de l'ordre du jour).

Princess-feather [pseudo-céréale]

Psyllium [pseudo-céréale]

Psyllium, blond [pseudo-céréale]

Millet japonais [céréale]

Millet, commun [céréale]

Oryza glaberrima [riz]

Les nouveaux produits proviennent de la proposition de système élargi de regroupement des cultures proposé par le Comité consultatif international de regroupement des cultures (ICGCC), la classification de l'Union européenne ou de la Définition et la Classification des produits de la FAO. À noter que le millet japonais n'a pas été inclus dans la proposition de l'ICGCC étant donné qu'il est utilisé comme fourrage, ensilage et foin plutôt que comme céréale. À remarquer également que la proposition ICGCC inclut aussi le Riz sauvage, *Zizanie aquatique*.

Noms scientifiques

Les nos scientifiques de tous les produits du groupe des légumes secs sont vérifiés au moyen de la Taxonomie des plantes GRIN (<http://www.ars-grin.gov/cgi-bin/npgs/html/index.pl>).

Portion à laquelle s'applique la LMR

Dans la Section 4.1 de CAC/GL 41 – 1993 *Analyse des pesticides – Portion des produits à laquelle s'appliquent les LMR et qui est soumise à analyse*, il est écrit :

Le produit entier. Maïs frais et Maïs doux : grains plus épi sans spathes

Dans la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale (1993), il est écrit :

La portion du produit à laquelle s'appliquent les LMR (et qui est analysée) : Le produit entier. Maïs frais et Maïs doux : grains plus rafle sans spathes. (Pour ce dernier, voir Groupe 012 Légumes-fruits, autres que cucurbitacées).

Étant donné que le Maïs doux est déplacé dans le présent groupe, la référence au groupe 012 doit être supprimée.

Proposition du Japon visant à amender la portion à laquelle s'applique la LMR :

[« Le produit entier est commercialisé. Blé, seigle, triticale, Maïs, Sorgho, mil à chandelle (mil) et autres céréales similaires avec le son séparable des grains pendant le battage : grains orge, avoine, riz et autres céréales similaires avec le son resté attaché aux grains même après battage : grains avec son (**Remarque** : pour le Riz, seuls quelque 10 pour cent des céréales commercialisées le sont avec le son)]

Numéros de Code

Les numéros de la série 4000 sont supprimés.

De nouveaux numéros seront insérés.

RECOMMANDATIONS

7. Le Comité est invité à examiner les propositions pour les Céréales à la lumière des commentaires soumis. Les membres du Codex et les observateurs sont invités à indiquer leur préférence pour l'option A ou B comportant l'addition de nouveaux produits conformément à l'option choisie. La raison du choix de l'option doit être fournie en se fondant sur les paramètres qui constituent la base du regroupement des produits dans la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, à savoir : (i) potentiel similaire du produit pour les résidus de pesticides ; (ii) morphologie similaire du produit ; (iii) similitude des pratiques de production, habitudes de croissance, etc. ; (iv) portion comestible ; (v) BPA similaire pour les usages de pesticides ; (vi) similitude du comportement des résidus et (vii) flexibilité pour l'établissement des tolérances de (sous) groupe.

8. Le Comité est invité à avancer ce groupe à l'étape 5 pour adoption par la 38^e session de la Commission

9. Le Comité est aussi invité à rétablir le groupe de travail électronique (GTE) sur la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, dirigé par les Pays-Bas et les États-Unis d'Amérique et chargé de préparer des propositions pour d'autres groupes de produits conformément aux progrès réalisés par le Comité consultatif international de regroupement des cultures (ICGCC) en accord avec l'approche convenue par le CCPR pour la révision de la Classification.

TYPE 3 GRAMINÉES

Les graminées sont des herbacées annuelles ou vivaces monocotylédones de différentes sortes, cultivées extensivement pour leur inflorescence (tête) composée de graines farineuses utilisées directement pour la production d'aliments. Les graminées utilisées comme alimentation animale sont classifiées dans la Classe C : Groupe 051. Aliments primaires pour animaux.

Les plantes sont entièrement exposées aux pesticides appliqués pendant la saison de croissance.

CéréalesClasse A**Type 3 Graminées Groupe 020 Lettre Code de Groupe GC**

Groupe 020. Les céréales sont issues des inflorescences (tête) des graines farineuses produites par une variété de plantes provenant principalement de la famille des graminées.

Le Sarrasin, une culture dicotylédone appartenant à la famille botanique des Polygonacées et deux espèces de Chénopodes, appartenant à la famille botanique des Chenopodiaceae sont repris dans ce groupe en raison de la similarité en taille et en type de la graine, du schéma résiduel et l'usage du produit.

À des degrés différents, les graines comestibles sont protégées par leur enveloppe, des pesticides appliqués au cours de la saison de croissance. Les enveloppes (Spathes, son, etc.) sont enlevées avant transformation et/ou consommation.

Les céréales sont souvent exposées à des traitements de pesticides après leur récolte.

Portion du produit à laquelle s'applique la LMR (et qui est analysée) : Le produit entier. Maïs frais et Maïs doux : grains plus rafle sans spathes. (Pour ce dernier voir Groupe 012 Légumes-fruits, autres que les cucurbitacées)

Pour le fourrage et la paille de céréales, voir Classe C, Type 11, Groupe 051.

Groupe 020 Céréales

<u>Code No.</u>	<u>Produit</u>
GC 0080	Céréales Graines de plantes <i>graminées</i> telles que reprises ci-dessous et Sarrasin et <i>Chenopodium</i> spp. Tels que repris dans la liste
GC 0081	Céréales , sauf sarrasin et Quinoa
GC 4597	Acha , voir Digitaire
GC 4599	Adlai , voir Coix lacryma jobi (larme de Job)
GC 4601	Millet africain , voir Éleusine
GC 0640	Orge <i>Hordeum vulgare</i> L.; syn: <i>H. sativum</i> Pers.
GC 4603	Brown-corn millet , voir Millet,
GC 0641	Sarrasin <i>Fagopyrum esculentum</i> Moench; syn: <i>F. sagittatum</i> Gilib.
GC 4607	Bulrush millet , voir, Millet Bulrush
GC 0642	Cañihua <i>Chenopodium pallidicaule</i> Aellen
GC 4609	Millet d'Afrique , voir Millet, Bulrush

- GC 4611 **Houques à balais**, voir Sorgho
Sorgho drummondii (Steud.) Millsp. & Chase
- GC 4613 **Maïs**, voir Maïs
- GC 4615 **Maïs en épi** (Codex Stand. 133-1981), voir Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées), Groupe 012
- GC 4617 **Maïs, grain entier** (Codex Stand. 133-1981), voir Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées), Groupe 012 : Maïs doux (grains)
- GC 4619 **Graine de Dari**, voir Sorgho
- GC 4621 **Dourra**, voir Sorgho
ssp. *Sorgho durra* (Forsk.) Stapf.
- GC 4623 **Blé dur**, voir blé
ssp. *Triticum durum* Desf.
- GC 4625 **Amidonnier**, voir Blé
ssp. *Triticum dicoccum* Schubl.
- GC 4627 **Feterita**, voir Sorgho
ssp. *Sorgho caudatum* Stapf.
- GC 4629 **Finger millet**, voir Éleusine
- GC 4631 **Fonio**, voir Digitale
- GC 4633 **Sétaire (d'Italie)**, voir Sétaire (d'Italie),
- GC 4635 **Fundi**, voir Digitale
- GC 4637 **Blé de Guinée**, voir Sorgho
spp. *Sorgho guineense* Stapf.
- GC 4639 **Hog millet**, voir Millet, Common
- GC 0643 **Digitale**
Digitaria exilis Stapf.; *D. iburua* Stapf.
- GC 0644 **Coix lacryma jobi (larme de Job)**
Coix lacryma-jobi L.
- GC 4641 **Kafir**, voir Sorgho
ssp. *Sorgho caffrorum* Beauv.
- GC 4643 **Kaoliang**, voir Sorgho
ssp. *Sorgho nervosum* Bess. ex Schult.
- GC 0645 **Maïs**
Zea mays L., plusieurs cultivars, n'inclut pas le Popcorn ni le maïs doux
- GC 0646 **Millet**
Y compris Panic pied-de-coq, Millet Bulrush, Éleusine cultivée, Sétaire, Petit mil;
pour les noms scientifiques voir les produits spécifiques repris en tant que Millet et suivis d'une dénomination spécifique
- GC 4645 **Panic pied-de-coq**, voir Millet
Echinochloa crus-galli (L.) Beauv.;
syn: *Panicum crus-galli* L.;
E. frumentacea (Roxb.) Link;
syn: *Panicum frumentaceum* Roxb.

- GC 4647 **Millet, Bulrush**, voir Millet
Pennisetum typhoides (Burm. f.) Stapf. & Hubbard;
syn: *P. glaucum* (L.) R. Br.; *P. americanum* (L.) K. Schum.; *P. spicatum* (L.) Koern.
- GC 4649 **Millet, Common**, voir Millet
Panicum miliaceum L.
- GC 4651 **Éleusine cultivé**, voir Millet
Eleusine coracana (L.) Gaertn.
- GC 4653 **Millet des oiseaux**, voir Millet
Setaria italica (L.) Beauv.;
Syn: *Panicum italicum* L.; *Chaetochloa italica* (L.) Scribn.
- GC 4655 **Petit mil**, voir Millet
Panicum sumatrense Roth ex Roem & Schult.
- GC 4657 **Milo**, voir Sorgho
ssp. *Sorgho subglabrescens* Schweinf. & Aschers
- GC 0647 **Avoine**
Avena fatua L.; *A. abyssinica* Hochst.
- GC 4659 **Avoine d'Algérie**, voir Avoine
Avena byzantina Koch
- GC 4661 **Mil à Chandelle**, voir Millet, Bulrush
- GC 0656 **Popcorn**
Zea mays L., var. *everta* Sturt.;
syn: *Zea mays* L., var. *praecox*
- GC 4665 **Proso millet**, voir Millet, Common
- GC 0648 **Quinoa**
Chenopodium quinoa Willd.
- GC 0649 **Riz**
Oryza sativa L.; several ssp. and cultivars
- GC 4667 **Russian millet**, voir Millet, Common
- GC 0650 **Seigle**
Secale cereale L.
- GC 4669 **Shallu**, voir Sorgho
ssp. *Sorgho roxburghii* Stapf.
- GC 4671 **Sorgo**, voir Sorgho
- GC 0651 **Sorgho**
Sorgho bicolor (L.) Moench; several *Sorgho* ssp. and cultivars
- GC 4673 **Épautre** voir Blé
Triticum spelta L.
- GC 4675 **Spiked millet**, voir Millet, Bulrush
- GC 0447 **maïs doux**, voir Groupe 012 Légumes-fruits (autres que cucurbitacées)

- GC 0652 **Teff ou Tef**
 Eragrostis tef (Zucc.) Trotter;
 syn: *E. abyssinica* (Jacq.) Link
- GC 0657 **Téosite**
 Zea mays ssp. *mexicana* (Schrader) Iltis;
 syn: *Zea mexicana* (Schrader) Kunze; *Euchlaena mexicana* Schrader.
- GC 0653 **Triticale**
 Hybrid of Wheat and Rye
- GC 0654 **Blé**
 Cultivars of *Triticum aestivum* L.;
 syn: *T. sativum* Lam.; *T. vulgare* Vill.; *Triticum* spp., as listed
- GC 0655 **Riz d'eau du Canada**
 Zizania aquatica L.

ANNEXE II**Tableau 3. Exemples de sélection de produits représentatifs – Graminées**

Groupe Codex/ sous-groupe	Exemples de produits représentatifs	Extrapolation aux produits suivants
Proposition A (Comité consultatif international sur le regroupement des cultures (ICGCC))		
Groupe 020 Céréales	Blé, [et/ou Orge ¹]; Riz, maïs frais et maïs fourrager sec et Sorgho ou Millet	Céréales: Amarante, Grain; Amarante, Étalée; Orge; Sarrasin; Sarrasin de Tartarie; Alpiste annuel; Canihua; Chia; Maïs y compris maïs fourrager, maïs doux et popcorn; Cram-cram; Fonio, Noir; Fonio, Blanc; Huauzontle; Digitale; Amarante queue de renard; Coix lacryma jobi (larme de Job); Maïs; Millet; Panic pied-de-coq; Millet, Bulrush; Éleusine; Setaire (d'Italie); [Millet, Japonais]; Petit Mil; Millet, Proso; Avoine; Princess-feather; Psyllium; Psyllium, Blond; Quinoa; Riz; Riz, Africain; Riz sauvage; Seigle; Sorgho; Teff; Téosinte; Triticale; Blé
Groupe 20A Petits grains	Blé [and/or Orge ¹]	Petits grains : Amarante, Grain; Amarante Étalée; Orge; Sarrasin; Sarrasin de Tartarie; Alpiste annuel; Canihua; Chia; Cram-cram; Fonio, noir; Fonio, blanc; Huauzontle; Digitale; Amarante queue de renard; Coix lacryma jobi (larme de Job); Avoine; Princess-feather; Psyllium; Psyllium, Blond; Quinoa; Seigle; Teff; Triticale; Blé
Groupe 20B maïs, Grain de Sorgho et millet	Maïs doux et maïs fourrager, Sorgho ou Millet	Maïs, Grain de Sorgho et Millet: Maïs, y compris Maïs fourrager, Maïs doux et popcorn, Millet; Panic pied-de-coq; Millet, Bulrush; Éleusine; Setaire; [Millet japonais]; Petit Mil; Millet, Proso; Sorgho; Téosinte
Groupe 20C Riz	Riz	Riz: Riz; Riz Africain; Riz sauvage

¹ Orge proposé par le Canada en tant que « et/ou », (mais sans réduction du nombre total d'essais pour le blé et l'orge).

Les nouveaux produits proposés sont **ombrés**.

À noter que le **Millet japonais** n'était pas inclus dans la proposition de l'ICGCC étant donné qu'il est utilisé comme fourrage, ensilage et foin, plutôt que comme céréale.

À remarquer que la proposition de l'ICGCC inclut le Riz sauvage, *Zizanie aquatique*.

ANNEXE III**Tableau 3. Exemples de la sélection des produits représentatifs – Graminées**

Groupe Codex/ Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs	Extrapolation aux produits suivants
Proposition B		
Groupe 020 Céréales	Blé, Orge, Riz, Maïs, Sorgho ou Millet, Sarrasin et Maïs doux	Céréales: Amarante, Grain; Amarante, Étalée ; Orge; Sarrasin; Sarrasin de Tartarie ; Alpiste annuel ; Canihua; Chia ; Maïs y compris maïs fourrager, maïs doux et popcorn ; Cram-cram; Fonio, Noir ; Fonio, Blanc; Huauzontle ; Digitale ; Amarante queue de renard ; Coix lacryma jobi (larme de Job); Maïs ; Millet; Panic pied-de-coq; Millet, Bulrush; Éleusine; Setaire (d'Italie) ; [Millet japonais]; Petit Mil ; Millet, Proso ; Avoine; Princess-feather; Psyllium; Psyllium, Blond ; Avoine; Popcorn; Quinoa; Riz; Riz Africain ; Riz sauvage; Seigle; Sorgho; Maïs doux ; Teff; Téosinte; Triticale; Blé
Sous-groupe 20A, Blé	Blé	Blé: Alpiste annuel?; Cram-cram?; Fonio, noir?; Fonio, blanc?; Huauzontle?; Amarante queue de renard? ; Coix lacryma jobi (larme de Job)?; Seigle; Teff?; Triticale?; Blé
Sous-groupe 20B, Orge	Orge	Orge: Orge; Alpiste annuel?; Cram-cram?; Fonio, noir?; Fonio, blanc?; Huauzontle?; Amarante queue de renard? ; Coix lacryma jobi (larme de Job)?; Avoine; Teff?; Triticale?
Sous-groupe 20C, Riz	Riz	Riz: Riz, Riz, Africain ; Riz, sauvage
Sous-groupe 20D, Maïs, Millet, Sorgho	Maïs et Sorgho ou millet	Maïs, millet et Sorgho: Maïs ; Millet; Panic pied-de-coq; Millet, Bulrush; Éleusine; Setaire (d'Italie) ; [Millet japonais]; Petit Mil; Millet, Proso ; Popcorn, Sorgho, Téosinte
Sous-groupe 20E, Pseudo-céréales	Sarrasin ?	Sarrasin ? : Amarante, Grain; Amarante, Étalée ; Sarrasin ; Sarrasin de Tartarie ; Canihua, Chia ; Amarante queue de renard; Princess-feather; Psyllium; Psyllium, Blond ; Quinoa
Sous-groupe 20F, Maïs doux	Maïs doux	Maïs doux : Maïs doux, [Maïs doux (épi de maïs)]; [Maïs doux (grains)]; [Maïs doux (maïs nain)]

Les nouveaux produits proposés sont **ombrés**.

À noter que le Millet japonais n'était pas inclus dans la proposition de l'ICGCC étant donné qu'il est utilisé comme fourrage, ensilage et foin, plutôt que comme céréale.

À remarquer que la proposition de l'ICGCC inclut le Riz d'eau du Canada, *Zizania aquatica* L.

ANNEXE IV**LISTE DES PARTICIPANTS**

Almut.Bitterhof@ec.europa.eu	Almut.Bitterhof@ec.europa.eu
Barbara Madden	madden.barbara@epa.gov
Brazil Codex Contact Point (codex@agricultura.gov.br)	codex@agricultura.gov.br
Carlos Venâncio (carlos.venancio@agriculture.gov.br)	carlos.venancio@agriculture.gov.br
Codex Contact Point Argentina (codex@minagri.gob.ar)	codex@minagri.gob.ar
Codex Contact Point India (codex-india@nic.in)	codex-india@nic.in
Codex EU	codex@ec.europa.eu
Codex Korea (codexkorea@korea.kr)	codexkorea@korea.kr
codex@acfs.go.th	codex@acfs.go.th
Danny Zust (danny.zust@ms.etat.lu)	danny.zust@ms.etat.lu
David Lunn (dave.lunn@mpi.govt.nz)	dave.lunn@mpi.govt.nz
Duong Kim Thoa (kimthoavrg@gmail.com)	kimthoavrg@gmail.com
florence.gerault@agriculture.gouv.fr	florence.gerault@agriculture.gouv.fr
Frederic Hommet (frederic.hommet@anses.fr)	frederic.hommet@anses.fr
Gordana Jurak (Gordana.Jurak@stampar.hr)	Gordana.Jurak@stampar.hr
Hemlata Dowlut (hdowlut@mail.gov.mu)	hdowlut@mail.gov.mu
José Giménez	josegd78@hotmail.com
K. K. Sharma (kksaicrp@yahoo.co.in)	kksaicrp@yahoo.co.in
Kim Hee-Jung (heejung731@korea.kr)	heejung731@korea.kr
Kim Hyo-Chin (hckim77@korea.kr)	hckim77@korea.kr
Konstantin Eller (eller@ion.ru)	eller@ion.ru
Kwon Chan-Hyeok (chkwon@korea.kr)	chkwon@korea.kr
Laura Bonomi (lbonomi@senasa.gov.ar)	lbonomi@senasa.gov.ar
Laura Nollen (Nollen.laura@epa.gov)	Nollen.laura@epa.gov
Lucia Klauser (lucia.klauser@blv.admin.ch)	lucia.klauser@blv.admin.ch
Mickael Taillandier	mickael.taillandier@anses.fr
Miki Matsui (miki_matsui@nm.maff.go.jp)	miki_matsui@nm.maff.go.jp
Moon-Ik Chang (1004@korea.kr)	1004@korea.kr
Nguyen Thi Hang (nth202@gmail.com)	nth202@gmail.com
P. K. Chakrabarty (adgpp.icar@nic.in)	adgpp.icar@nic.in
P. K. Chakrabarty (pranjibc@hotmail.com)	pranjibc@hotmail.com
Panpilad Saikaw (panpilad@acfs.go.th)	panpilad@acfs.go.th
raj.bhula@apvma.gov.au	raj.bhula@apvma.gov.au
Roberto.MANOS@ec.europa.eu	Roberto.MANOS@ec.europa.eu
SARDA Xavier	Xavier.SARDA@anses.fr
Thach Thi Tu Cau (codexvn@vfa.gov.vn)	codexvn@vfa.gov.vn
Tunde Sigbeku (sigbeku.o@nafdac.gov.ng)	sigbeku.o@nafdac.gov.ng
Volker.WACHTLER@ec.europa.eu	Volker.WACHTLER@ec.europa.eu
Yoshiyuki Takagishi (codex_maff@nm.maff.go.jp)	codex_maff@nm.maff.go.jp
yoshiyuki_takagishi@nm.maff.go.jp	yoshiyuki_takagishi@nm.maff.go.jp
Young-Wook Sohn (s9918@korea.kr)	s9918@korea.kr
Dan Kunkel	kunkel@aesop.rutgers.edu
Jennifer Selwyn	jennifer.selwyn@hc-sc.gc.ca